

Mardi 12 juin 2018

COP 21 : la Métropole engage son territoire et ses entreprises dans le Concours Usages Bâtiments Efficace 2020

Dans le cadre de la COP 21 locale, la Métropole Rouen Normandie a décidé de s'engager dans le Concours Usages Bâtiments Efficaces 2020 (CUBE 2020) qui vise à évaluer pendant un an les économies d'énergie réalisées sur les bâtiments au regard de mesures techniques simples ou de changements de comportements des usagers. Afin de montrer l'exemple, la Métropole a inscrit au concours son nouveau siège, le 108, situé sur les quais rive gauche et occupé depuis juin 2017 par près de 300 agents qui ont appris à vivre dans ce bâtiment. Elle a également souhaité associer les entreprises du quartier Saint-Sever, 1^{er} quartier d'affaires du territoire, à cette expérimentation, afin d'accompagner les efforts de rénovation de ces immeubles des années 1970-1980 et de promouvoir les bonnes pratiques. Le CUBE 2020 commencera le 1^{er} juillet 2018 pour finir le 30 juin 2019. Les entreprises volontaires et désireuses d'agir en faveur de l'environnement ont jusqu'au 30 juin pour s'inscrire.

Engagée en faveur de l'environnement, notamment dans le cadre de la COP 21 locale, la Métropole assume un rôle fédérateur sur son territoire et organisera des réunions tout au long de la durée du concours afin de favoriser les retours d'expériences entre les participants engagés. À ce titre, l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB) a créé une plateforme commune pour les acteurs du territoire de la Métropole qui souhaitent s'engager dans cette démarche afin de promouvoir une émulation commune vers les économies d'énergie. L'IFPEB projette ainsi de créer un classement inter-territoire pour créer une dynamique collective allant au-delà de l'ambition gravitant autour d'un seul bâtiment, d'un seul candidat et promouvoir la dynamique vertueuse du territoire de la Métropole.

La Métropole a inscrit son siège, le 108 au concours. Ce bâtiment passif et à énergie positive demande un temps d'appropriation plus important qu'un bâtiment classique, aussi bien concernant les réglages techniques des équipements que les usages à adopter par les occupants. Ce sont donc deux leviers sur lesquels la Métropole peut agir pour optimiser ses consommations énergétiques.

Qu'est-ce que le CUBE 2020 ?

Le Concours Usages Bâtiments Efficace 2020 (CUBE 2020) est organisé par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB). Ce concours national d'économies d'énergie est ouvert à tous les acteurs du tertiaire. Le but du concours est d'évaluer pendant un an les économies d'énergie réalisées sur les bâtiments au regard de mesures techniques simples ou de changements de comportements des usagers.

Pendant le concours, les acteurs inscrits doivent mener des actions de sobriété énergétique et enregistrer leurs consommations périodiquement afin d'estimer au bout d'un an les économies générées par les actions engagées.

Les économies générées sont mesurées sur la base d'un historique d'une à trois années de consommations mensuelles renseigné lors de l'inscription afin d'établir une consommation de référence.

À la fin du concours, les acteurs ayant réalisés les plus fortes économies d'énergie sont récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix. Sur les anciennes éditions du concours, une moyenne de 10 à 12 % d'économies générées par bâtiment fût atteinte.

L'inscription au concours se fait sur la plateforme fédératrice CUBE 2020 de la Métropole ⁽¹⁾ et représente un coût de 850€/HT par bâtiment inscrit. Ce coût peut être compensé par les économies d'énergie générées, dès la première année.

(1) Inscription sur la plateforme CUBE 2020 :

<http://www.notrecop21.fr/la-metropole-rouen-normandie-federe-lequipe-de-candidats-au-concours-cube-2020>

ou

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSflt2-NIR0cghhbNmvoG4IFkrjJLspUsrexmRvEdnmrxdK3lw/viewform>